

## **CONVOCATION**

Le Conseil municipal de Charentilly est convoqué le lundi 16 avril à 20 heures 30, en séance ordinaire, salle de la mairie.

Convocation affichée le 10 avril 2012.

### **Ordre du jour :**

- Nomination du secrétaire de séance.
- Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du lundi 19 mars 2011.
- Compte-rendu du Conseil d'école du jeudi 22 mars.
- Comptes-rendus des Commissions municipales.
- Modifications des statuts du Syndicat des Cavités 37.
- Comptes-rendus des EPCI.
- Questions diverses.
- Modification du temps de travail d'un agent ATSEM de l'école.

## **COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU LUNDI 16 AVRIL 2012**

**A 20 HEURES 30**

L'an deux mil douze, seize avril à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni salle de la mairie, en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jacques Boullenger, maire.

### **Étaient présents :**

Mme Dutertre 1<sup>ère</sup> adjointe, M. Lehagre 2<sup>ème</sup> adjoint, M. Motard 3<sup>ème</sup> adjoint à partir de 20 h 50 heure de son arrivée à la table du Conseil municipal.

M. Guyon, M. Meichel, M. Rué, Mme De Sousa, Mme Cheruau, M. Galopin, M. Biard, Mme Lamamy-Lacoste, M. Savard, M. Hatwell, Conseillers municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

### **Absente excusée :**

Mme Bouin, 4<sup>ème</sup> adjointe qui a donné procuration à M. Motard, 3<sup>ème</sup> adjoint présent à la table du Conseil municipal à partir de 20 h 50.

M. le maire ouvre la séance à 20 h 30.

### **NOMINATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :**

Au scrutin public et à l'unanimité, M. Guyon, Conseiller municipal est nommé secrétaire de séance.

## **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 19 MARS 2012 :**

Au scrutin public et à l'unanimité le compte-rendu de cette réunion est approuvé.

## **COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ECOLE DU JEUDI 22 MARS :**

En l'absence de Mme Bouin, 4<sup>ème</sup> Adjointe en charge des Affaires scolaires, M. le maire donne la parole à M. Meichel, Conseiller municipal présent à cette réunion.

Questions débattues : règlement intérieur nouvelle école – spectacles salle polyvalente – Fête de l'école du dimanche 24 juin, parc communal.

## **COMPTE-RENDUS DES COMMISSIONS MUNICIPALES :**

En l'absence de réunion de Commission, il est passé à la question suivante.

## **MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT CAVITES 37 :**

M. le maire expose que le Syndicat Cavités 37 a demandé de bien vouloir inscrire à l'ordre du jour du Conseil, les modifications statutaires du Syndicat approuvées en séance du Comité syndical du 15 mars 2012.

Il s'agit du Chapitre I – Dispositions générales – article 1<sup>er</sup> – de faire disparaître les éléments suivants :

- « Autres collectivités :
  - o Communauté d'agglomération,
  - o Communauté de communes ».

A l'article 2 du chapitre I – autoriser le Syndicat à réaliser des activités géologiques en interne qui auront pour conséquences de l'inscrire dans le champ concurrentiel.

Conformément aux dispositions de l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes membres dont notre commune, doivent se prononcer sur cette modification des statuts.

- Accepte les modifications statutaires du Syndicat Cavités 37 conformément à la rédaction des statuts du 15 mars 2012 jointe en annexe de la présente délibération.

## **COMPTE-RENDUS DES EPCI :**

*CCGC : Commission Culture du jeudi 12 avril.*

Mme Cherreau, Conseillère municipale énonce les points abordés, notamment :

- Remplacement de personnel (congé de maternité).
- Signalétique de la salle des Quatre Vents.
- Accès à la culture aux plus défavorisés.
- Programme 2013, salle des Quatre Vents.

M. le Président de la Commission Environnement adresse ses félicitations aux élus charentillais pour leur assiduité au sein de cette commission.

### ***Syndicat SICA du vendredi 30 mars.***

M. Rué, Conseiller municipal relate l'ordre du jour délibéré :

- Budget 2012 avec les participations communales, soit 3 383 € pour Charentilly.
- L'arrivée d'un stagiaire au contact du technicien de rivière en poste. Ce dernier se déplace chez les riverains et leur délivre des conseils sur la manière dont peuvent être entrepris des travaux hydrauliques ; ces interventions reçoivent un écho favorable de la part des propriétaires riverains.

20 h 50 : M. Motard 3<sup>ème</sup> Adjoint prend place à la table du Conseil, titulaire d'une procuration établie pour Mme Bouin 4<sup>ème</sup> Adjointe, absente excusée.

M. le maire demande à M. Motard de bien vouloir présenter les derniers échos en matière de transfert de compétence du réseau éclairage public de la commune :

- Les ampoules installées sur les candélabres (116) feront l'objet d'un remplacement au cours de cette année.
- Les coffrets de comptage de consommation placés en mairie et sur les candélabres sont appelés à être remplacés comme le confirme les résultats de l'audit du réseau remise au SIEIL avant tout transfert de compétence éclairage public.
- La participation communale par point lumineux serait de 16 € au lieu de 20 € comme annoncé précédemment.

### **QUESTIONS DIVERSES.**

#### ***Horaires éclairage public sur le territoire communal.***

M. le maire rappelle au Conseil municipal que la commune a délégué au SIEIL sa compétence éclairage public et qu'à ce titre le service compétent a présenté la nécessité de lutter contre la pollution lumineuse dans le cadre du développement durable.

A ce titre, le Conseil municipal est appelé à se prononcer sur les heures de fonctionnement de l'éclairage public.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, au scrutin public et à l'unanimité :

- Décide que l'éclairage public sur le territoire communal fonctionnera de la manière suivante :
  - o du coucher du soleil à 23 h,
  - o de 6 heures 30 au lever du jour.
- Décide que lors des fêtes et en fonction des besoins, l'éclairage public pourra être maintenu plus longtemps, sur tout ou partie des rues éclairées.

Un arrêté du maire viendra compléter les dispositions de la présente délibération.

#### ***Modification du temps de travail d'un agent ATSEM de l'école.***

M. le maire laisse la parole à Mme Dutertre qui indique que notre agent ATSEM à l'école, en poste sur un emploi à temps complet mais travaillant à temps partiel 30/35<sup>ème</sup> a demandé à reprendre à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> mai 2012.

Ce bénéfice ne pouvant lui être opposé, le nécessaire administratif sera réalisé en ce sens.

